

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 novembre 2022.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	15	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - ALQUIER Jérémy - BERNARD-BERMOND Delphine - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

**Ont donné pouvoir :** CATHALA Nicole à Delphine BERMOND NEGRE MAGALI à Jérôme CROS  
DURAND Julie à Muriel VISTE-ESTIEU ANTHONY Durand à Xavier MAFFRE  
**Secrétaire de séance :** Jérémy ALQUIER

**OBJET :** Approbation de la Convention Territoriale Globale de services aux familles

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet social du territoire qui réunit plusieurs communes (Labastide Rouairoux, le SIVOM des rives de l'Arn, Le SMIX, la commune de St Amans Soult) et la communauté de commune Thoré Montagne Noire.

À la suite d'un diagnostic bien précis (petite enfance, jeunesse, parentalité, santé, handicap, seniors etc...), un document a été réalisé et a mené à la conclusion d'une CTG.

Ce document a pour but :

- d'identifier les besoins prioritaires du bassin de vie
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoins
- de pérenniser et d'optimiser l'offre de service existante par une mobilisation des cofinancements
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 et elle fixe précisément les champs d'intervention et les objectifs de chaque partie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE  
d'adopter la Convention Territoriale Globale de services aux familles .

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 25 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 25 novembre 22

Le Maire  
Alexis MOURET

